

# Prescriptions et local des compteurs d'eau.

## Table des matières

1	Objectif	2
2	Définitions	2
3	Aperçu des différents types d'équipements de comptage individuel (CI)	3
3.1	CI type 1 : Équipement de comptage individuel avec installation centrale groupée	4
3.2	CI type 2 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation centrale groupée	5
3.3	CI type 3 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation dispersée	6
4	Aperçu de l'installation du compteur d'eau	9
4.1	Installation du compteur d'eau DN20	9
4.2	Installation du compteur d'eau DN40	10
4.3	Installation à compteurs d'eau multiples	11
4.4	Installations de CE DN $\geq$ 65 (CE avec brides)	14
5	Prescriptions pour le local des compteurs d'eau	16
5.1	Passage mural et gaine	17
5.2	Étanchéisation au vent	18
5.2.1	Passage mural vis-à-vis de la gaine	18
5.2.2	Gaine/passage mural vis-à-vis de la conduite de service	18
5.3	Vue aérienne d'une installation à compteurs d'eau multiples jusqu'à 60 unités d'habitation dans le local central des compteurs (CI types 1 et 2)	19
5.4	Vue aérienne d'une installation à compteurs d'eau multiples jusqu'à 120 unités d'habitation dans le local central des compteurs (CI types 1 et 2)	19
5.5	Prescriptions pour le local des compteurs pour les installations de compteurs d'eau dispersés (CI type 3)	20
6	Installations de compteurs d'eau dans une loge	21
6.1	Loge pour un branchement DN32 avec CE DN20	22
6.2	Loge pour un branchement DN50 avec CE DN40	23
6.3	Loge pour un branchement DN $\geq$ 63 avec plaque de recouvrement	24
6.4	Loge pour un branchement DN $\geq$ 63 avec plaque de recouvrement renversable	25

# 1 Objectif

Dans ce document, vous trouverez, d'une part, un aperçu des différents types d'équipements de comptage individuel que FARYS utilise.

En outre, vous trouverez ici les prescriptions générales pour l'aménagement d'un local de compteurs sur la base des prescriptions d'Aquaflanders.

Ce document peut être utilisé comme information technique pour les clients, les architectes, les entrepreneurs, les bureaux d'étude, etc.

## 2 Définitions

- BRA : Branchement <http://www.farys.be/decreet-water-bestemd-voor-menselijke-consumptie> Art. 2. 29°
- CE : Compteur d'eau
- CEP : Compteur d'eau principal ou compteur d'eau de contrôle
- CI : Équipement de comptage individuel
- UH : Unités d'habitation <http://www.farys.be/decreet-water-bestemd-voor-menselijke-consumptie> Art. 2. 33°
- MII : Mini-installation intérieure ou raccordement de puisage unique



### 3 Aperçu des différents types d'équipements de comptage individuel (CI)

#### Généralités

Trois types de CI sont utilisés par FARYS.

1. Type CI 1 : Équipement de comptage individuel avec installation centrale groupée
2. CI type 2 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation centrale groupée
3. CI type 3 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation dispersée

Dans ce document, chacun des types CI est présenté schématiquement et graphiquement ; les schémas de principe ne tiennent pas compte du :

- Nombre d'unités d'habitation (= nombre de CE individuels)
- Diamètre du branchement
- Type de compteurs d'eau (compteurs d'eau volumétriques, compteur d'eau à jet unique ou type Woltmann)
- Types d'appareils (de consommation) collectifs entre le CEP et le CI, par ex. adoucisseur d'eau, surpresseur, filtres, etc.
- Norme de base pour la prévention des incendies (hauteur de l'immeuble, débit de l'eau d'extinction, etc.)

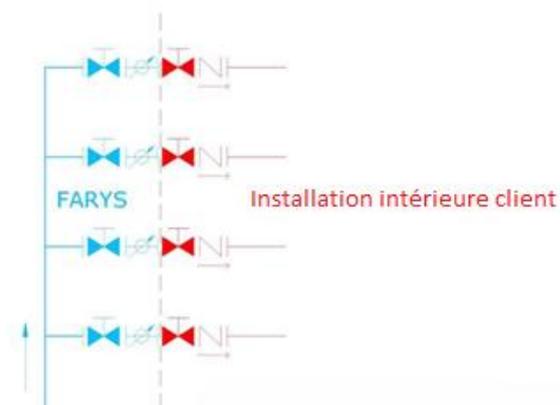
Code couleur des schémas de principe

- Bleu = pose et gestion FARYS
- Rouge = pose et gestion client

### 3.1 Type CI 1 : Équipement de comptage individuel avec installation centrale groupée

- Il s'agit de l'installation standard pour un branchement avec CI dans un local commun de compteurs d'eau
- La protection antiretour EA imposée par Belgaqua peut être également fournie, en option, par FARYS.

*Schéma de principe type CI 1 (4 CE)*



*Présentation graphique*

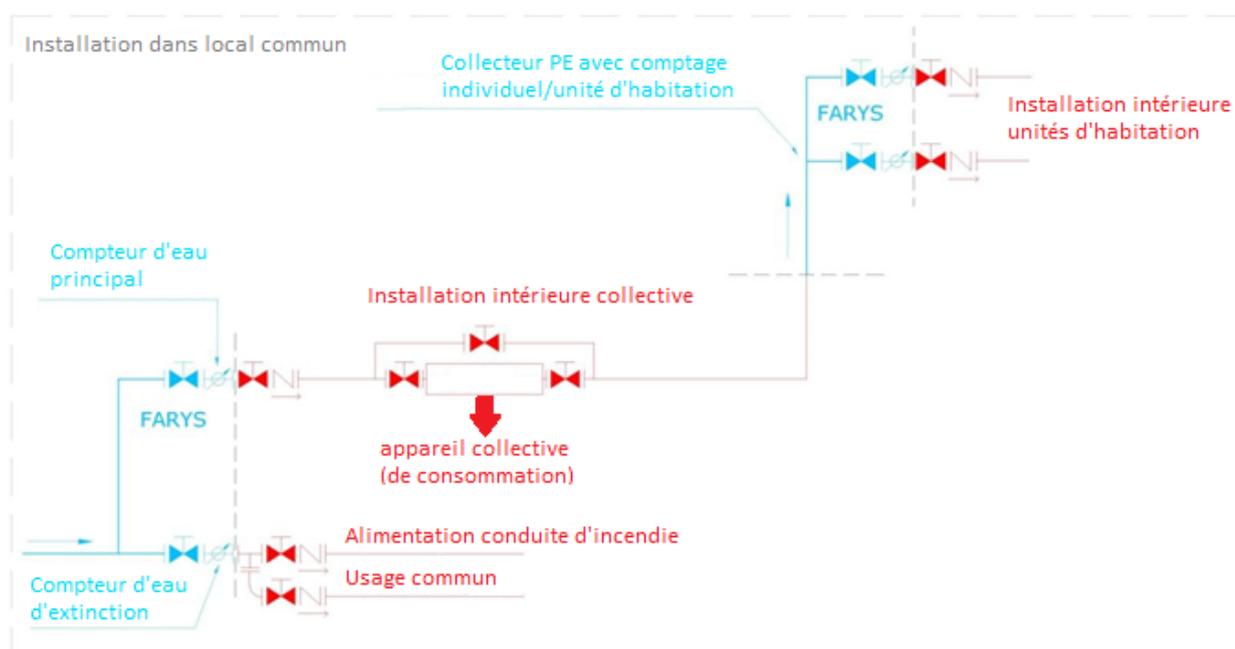
1. Branchement avec CI Farys
  2. Conduites de départ de l'installation intérieure du client
- Bleu = pose et gestion FARYS



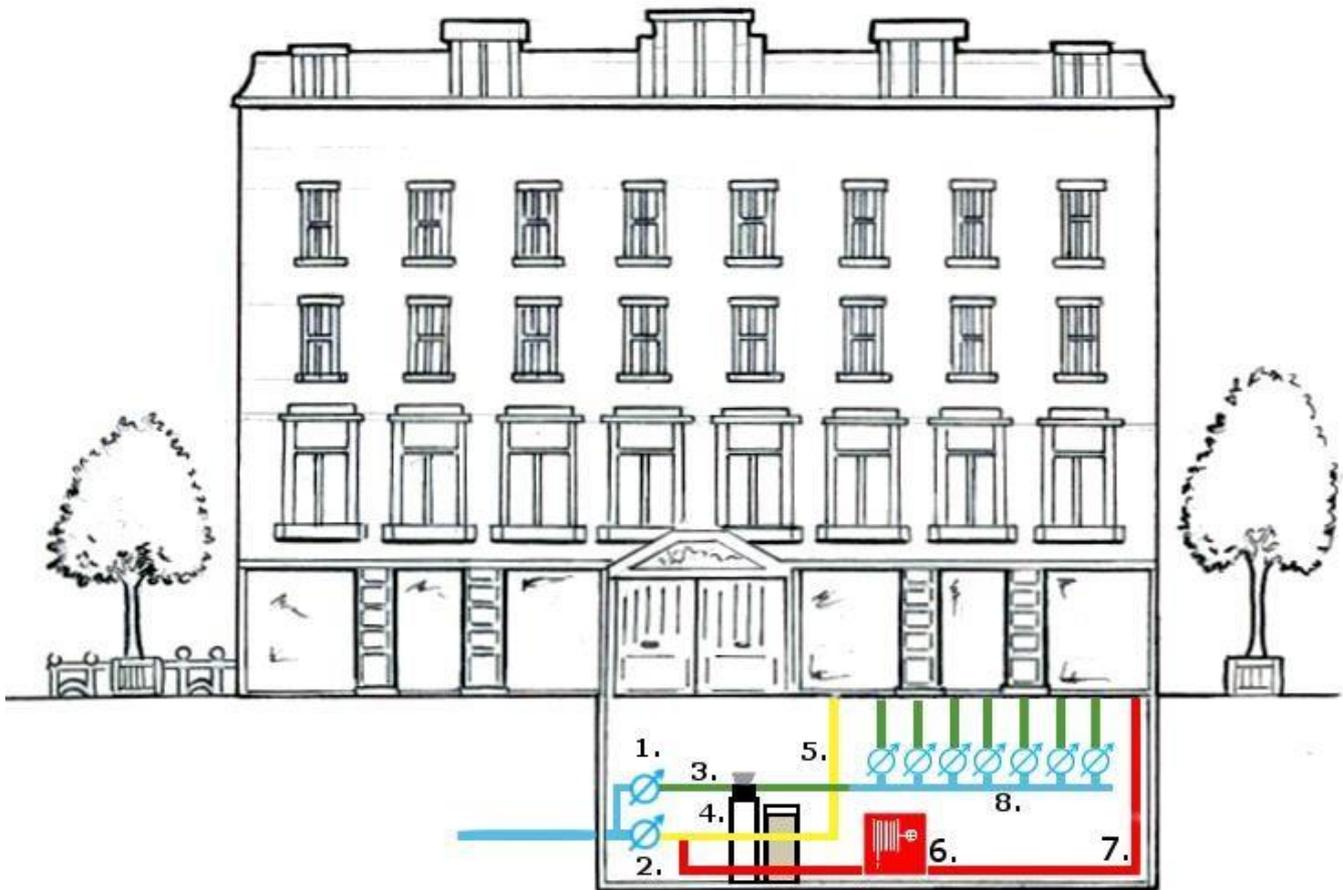
### 3.2 CI type 2 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation centrale groupée

- Ce type d'installation est autorisé lorsqu'un appareil collectif (de consommation) est prévu (ex., adoucisseur d'eau, surpresseur, filtre collectif, etc.). Si **aucun appareil collectif (de consommation)** n'est prévu, un appareil standard de **type CI 1** est prévu.
- Un système de surpression collectif pour les sanitaires et l'eau d'extinction doit toujours être soumis à FARYS pour approbation
- Pour une installation intérieure collective entre le CEP et le CI, les canalisations doivent disposer d'une certification Butgb (certificat ATG) pour l'eau froide sanitaire. La classe de pression nominale pour ce matériel est PN10.
- Pour ce type de CI, outre l'offre, une convention de gestion est également établie avec des accords sur les responsabilités et les modalités de mise en œuvre

Schéma de principe type CI 2



## Présentation graphique



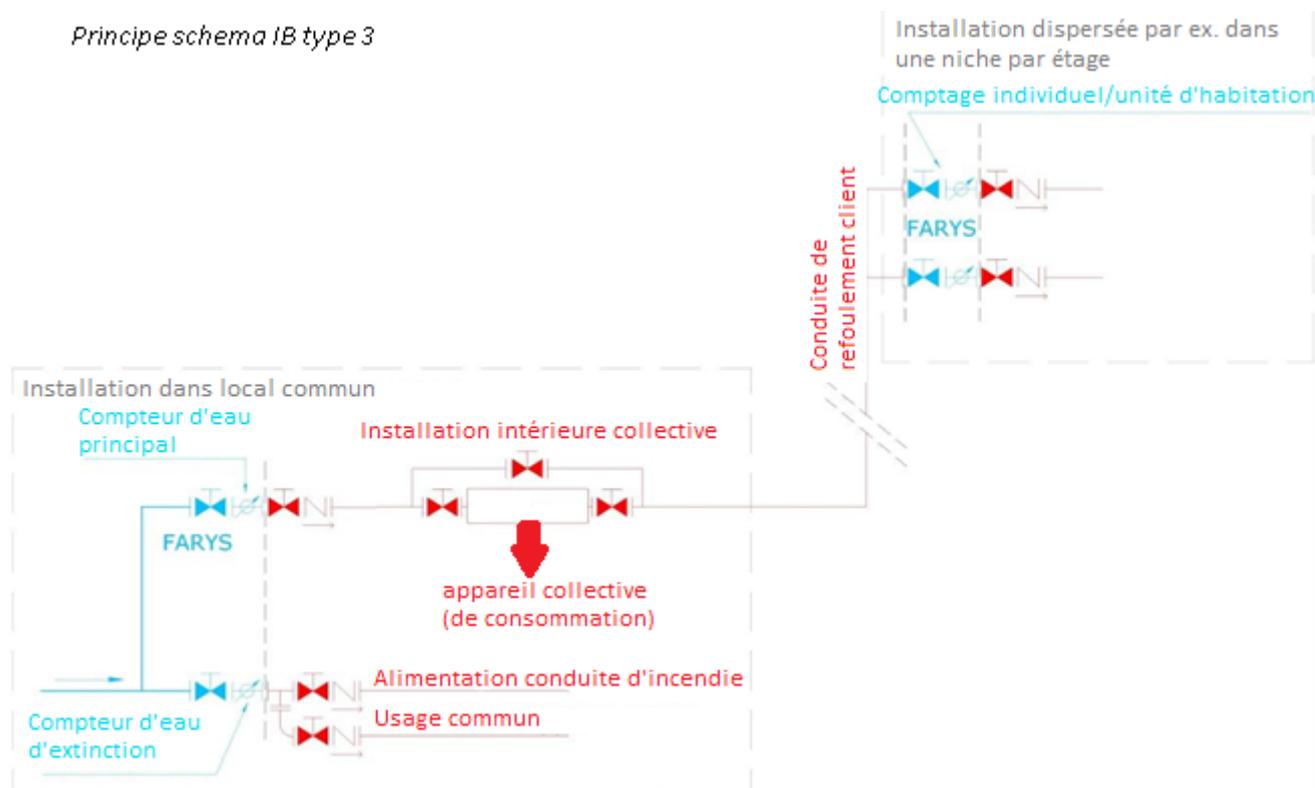
1. Compteur d'eau principal
2. Compteur à eau d'extinction
3. Alimentation CI
4. Appareil collectif (de consommation)
5. Alimentation destinée à un usage commun
6. Dévidoir d'incendie
7. Conduite de refoulement de l'eau d'extinction
8. CI FARYS

Bleu = pose et gestion FARYS

### 3.3 CI type 3 : Équipement de comptage individuel après le compteur d'eau principal, avec installation dispersée

- Ce type d'installation n'est autorisé qu'à partir de > 24 UH et la fourniture d'un appareil (de consommation) (par ex. adoucisseur d'eau, surpresseur, etc.)
- Un système de surpression collectif pour les sanitaires et l'eau d'extinction doit toujours être soumis à FARYS pour approbation
- Les compteurs d'eau individuels ne peuvent être, en aucun cas, installés dans une unité d'habitation (à l'exception des complexes résidentiels).  
[www.farys.be/fr/raccordement-eau-complexe-residentiel](http://www.farys.be/fr/raccordement-eau-complexe-residentiel)
- Toutes les parties de l'installation intérieure collective doivent être accessibles. Aucune bretelle d'attente ne peut être placée sur cette partie.
- Pour une installation intérieure collective et des conduites de refoulement entre le CEP et le CI, les canalisations doivent disposer d'une certification Butgb (certificat ATG) pour l'eau froide sanitaire. La classe de pression nominale pour ce matériel est PN10.
- Les conduites de refoulement d'eau froide sanitaire doivent être marquées de manière durable avec la mention eau potable.
- Toute modification structurelle de l'installation sanitaire intérieure après la mise en service, doit être signalée.
- Pour le type de CI 3, outre l'offre, une convention de gestion est également établie avec des accords sur les responsabilités et les modalités de mise en œuvre

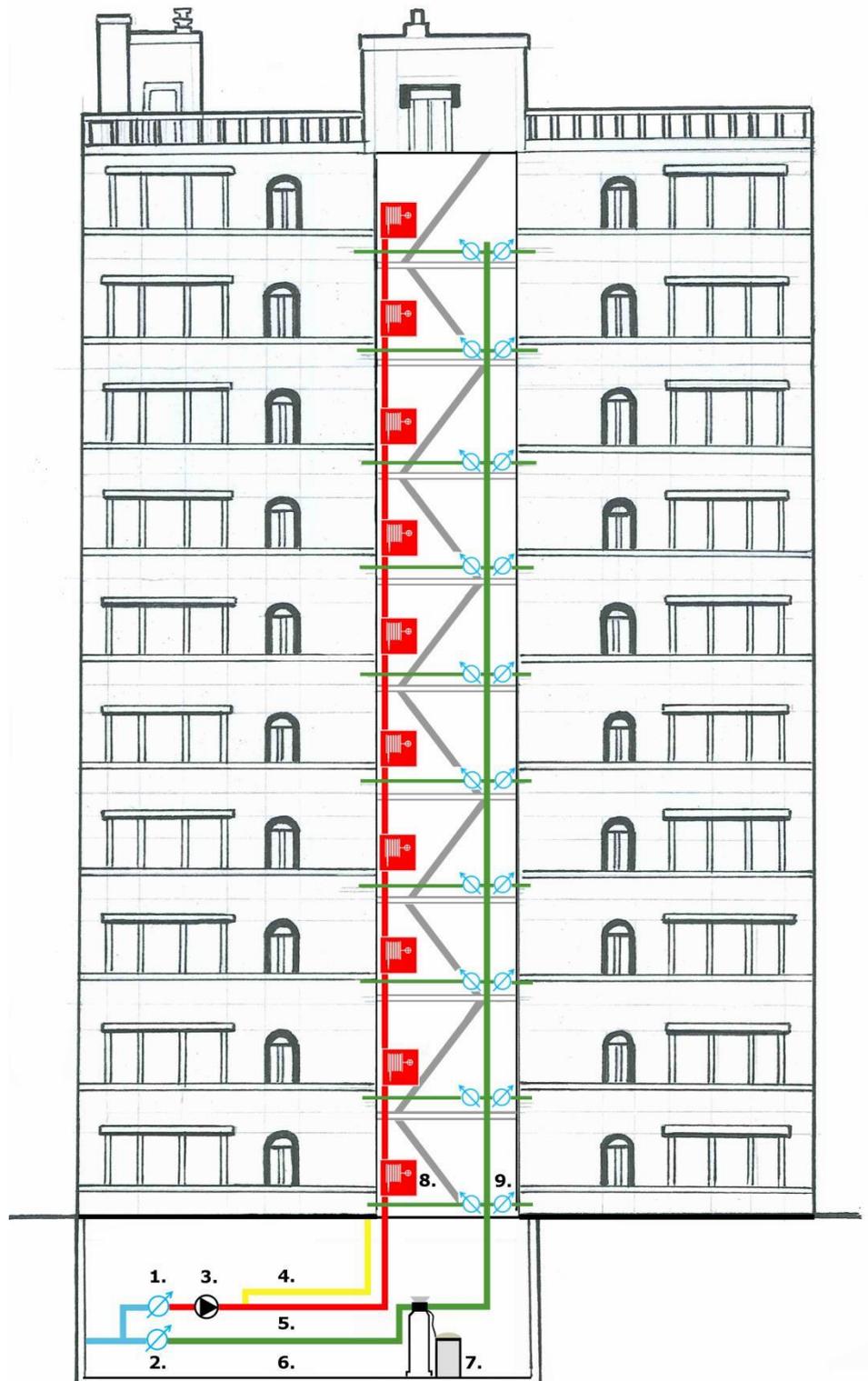
Principe schema IB type 3



### Présentation graphique

1. Compteur à eau d'extinction
2. Compteur d'eau principal
3. Pompe de surpression à eau d'extinction
4. Alimentation destinée à un usage commun
5. Conduite de refoulement de l'eau d'extinction
6. Conduite de refoulement de l'eau potable
7. Appareil collectif (de consommation)
8. Dévidoir d'incendie
9. CI FARYS

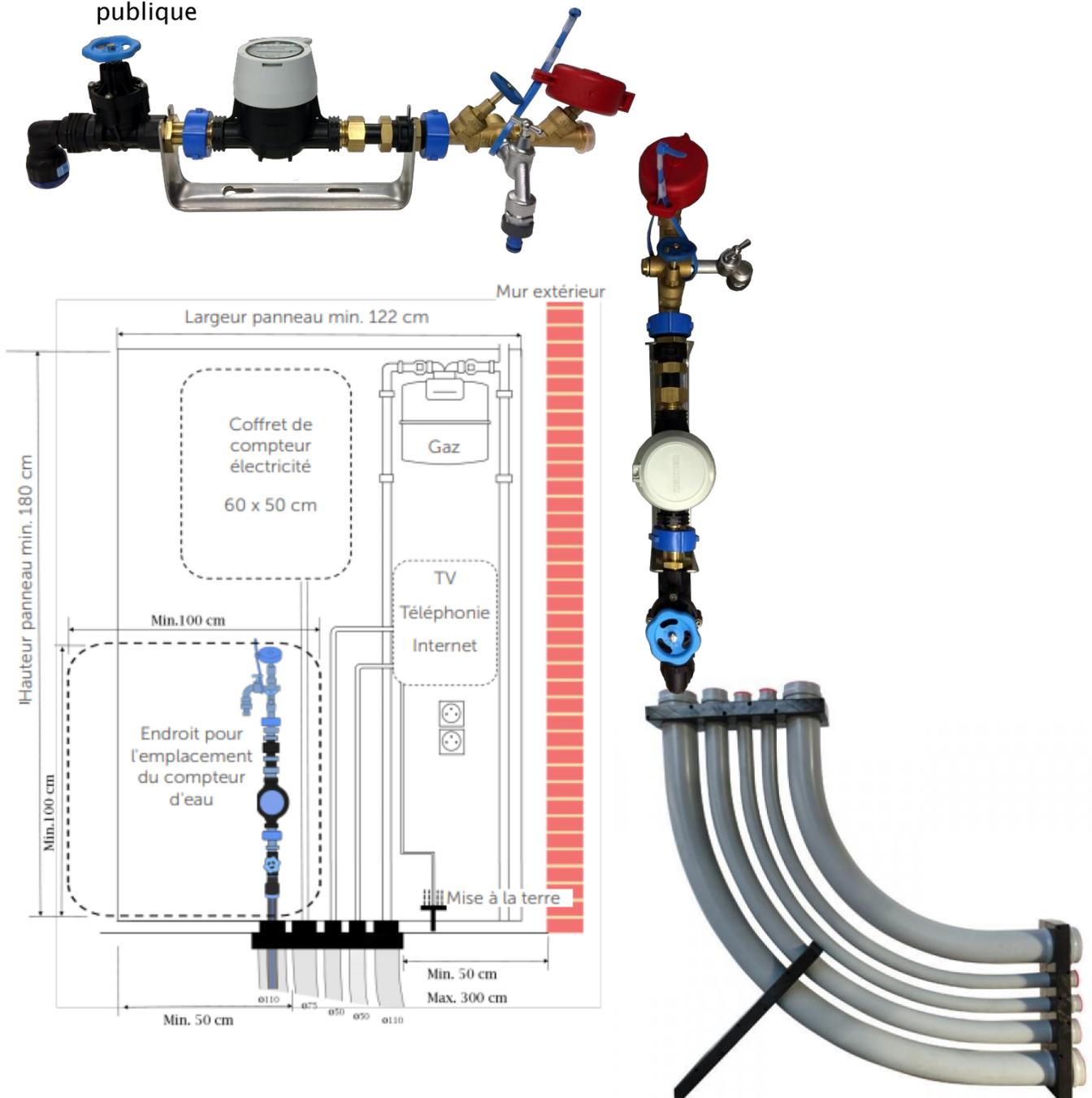
Bleu = pose et gestion FARYS



## 4 Aperçu de l'installation du compteur d'eau

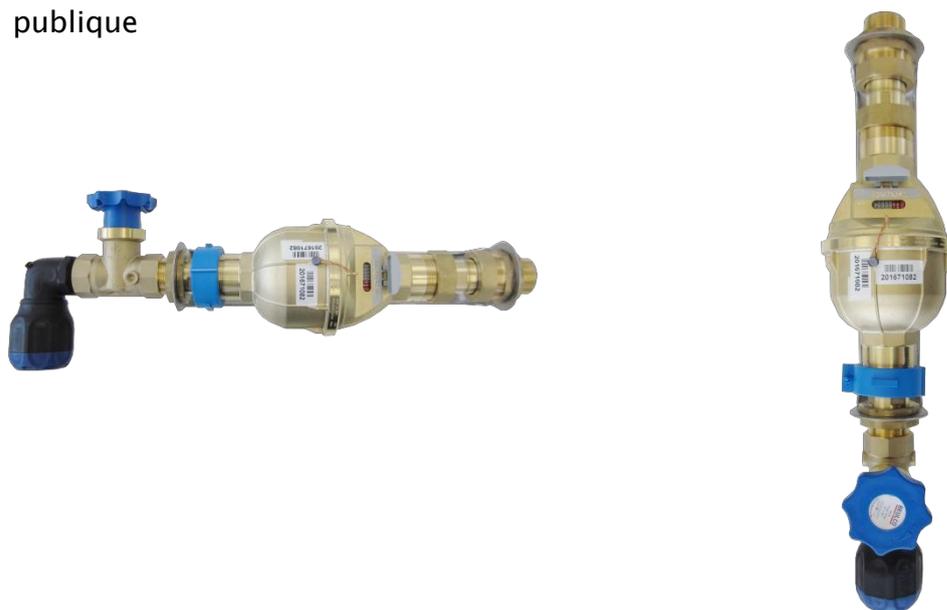
### 4.1 Installation du compteur d'eau DN20 avec MII

- Espace libre minimal pour une installation verticale 60 x 80 cm (l x h) = standard
- Espace libre minimal pour une installation horizontale de 80 x 60 cm (l x h)
- Prévoyez, à la hauteur du coude de raccordement/énergétique, un panneau multiplex de 1220 x 1800 x 18 mm (l x h x p) au mur. Ce panneau peut recevoir divers appareils de raccordement et de mesure de divers services d'utilité publique



## 4.2 Installation du compteur d'eau DN40

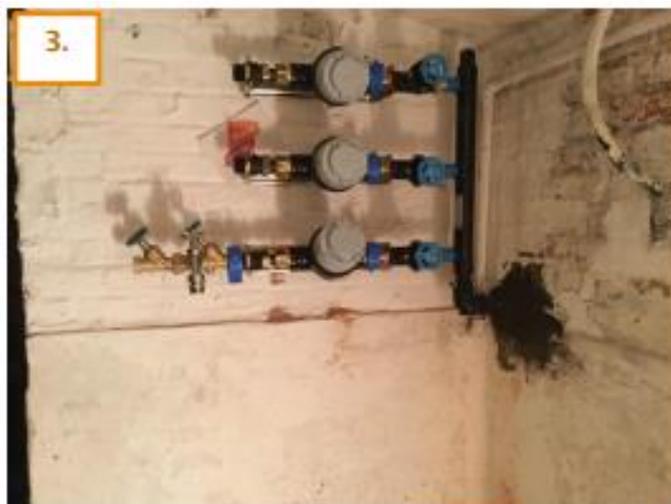
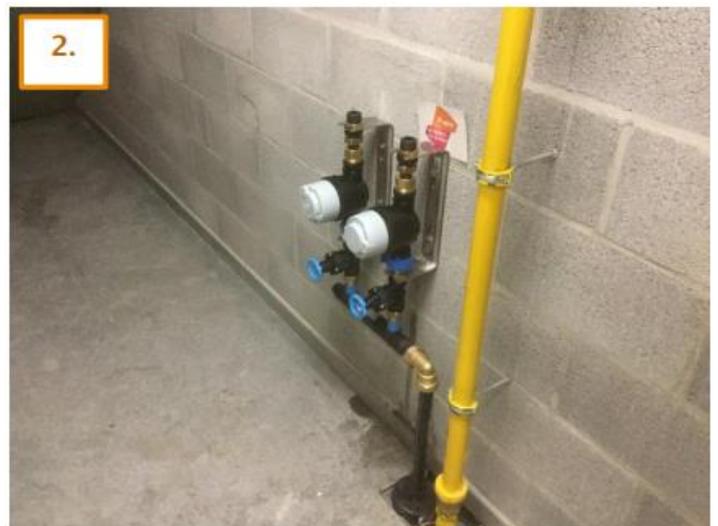
- Espace libre minimal pour une installation horizontale 120 x 100 cm (l x h) = standard
- Espace libre minimal pour une installation verticale de 100 x 120 cm (l x h)
- L'installation de l'ensemble de compteurs d'eau DN40 est possible à la fois horizontalement et verticalement
- Prévoyez, à la hauteur du coude de raccordement/énergétique, un panneau multiplex de 1220 x 1800 x 18 mm (l x h x p) au mur. Ce panneau peut recevoir divers appareils de raccordement et de mesure de divers services d'utilité publique



## 4.3 Installation à compteurs d'eau multiples

### Branchements DN32 à 4 CE DN20

Espace libre minimal en cm (l x h)			
nombre de CE DN20	CE horizontal	CE vertical	Type de collecteur
2	80 x 60 (photo 1.)	60 x 80 (photo 2.)	unilatéral
3	80 x 80 (photo 3.)	80 x 80	unilatéral
4	80 x 100 (photo 4.)	100 x 80	unilatéral
4	160 x 60	60 x 160	bilatéral



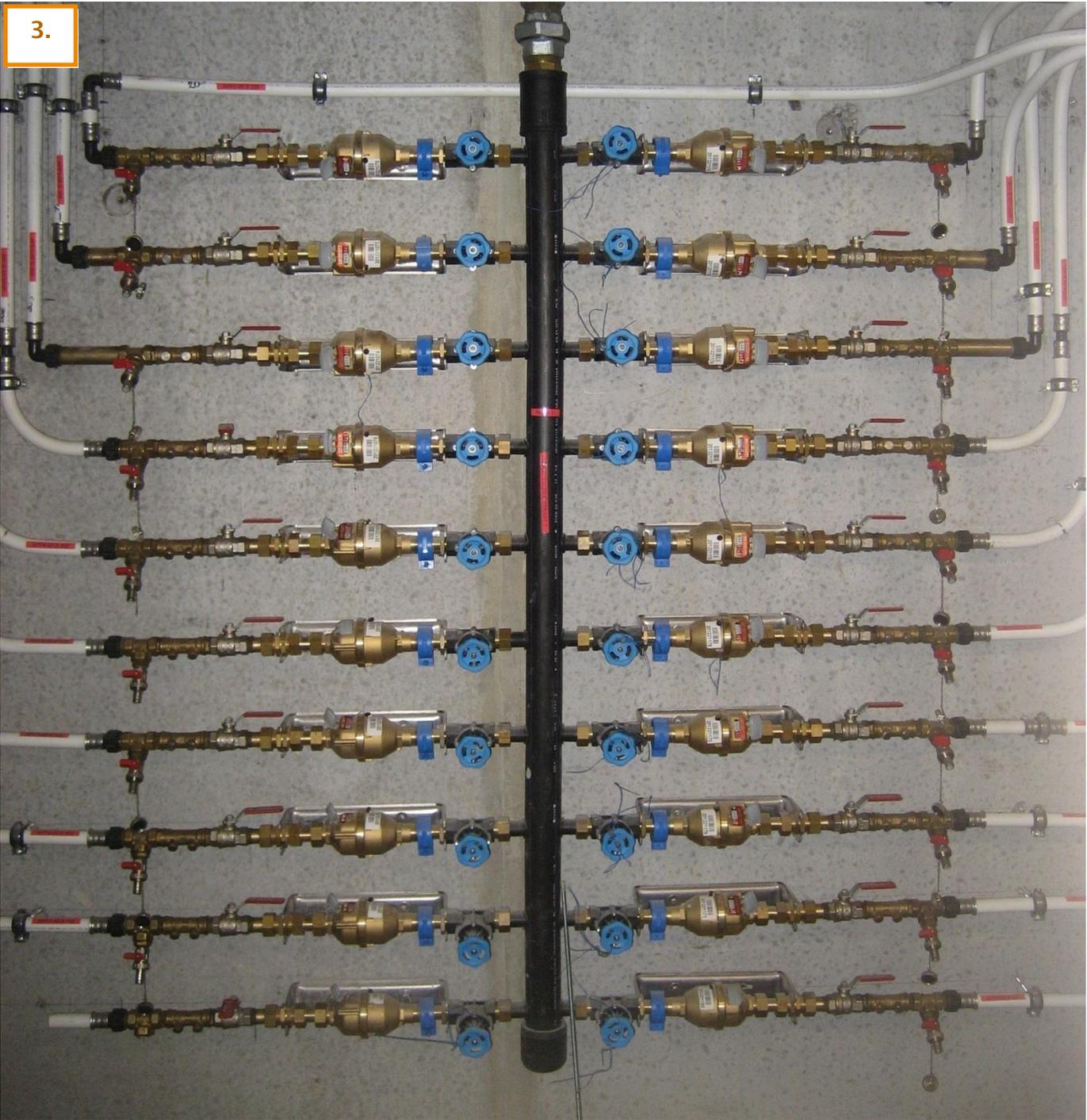
## Branchement DN50 de 5 à 24 CE

Espace libre minimal en cm (l x h)			
nombre de CE DN20	CE horizontal	CE vertical	Type de collecteur
5	80 x 120	120 x 80	Unilatéral
6	80 x 140	140 x 80	Unilatéral
7	80 x 160	160 x 80	Unilatéral
8	80 x 180	180 x 80	Unilatéral
9	80 x 200 (photo 1.)	200 x 80	Unilatéral
10	80 x 220	220 x 80	Unilatéral
10	200 x 120	SO	Bilatéral
11	200 x 140	SO	Bilatéral
12	200 x 140	SO	Bilatéral
13	200 x 160	SO	Bilatéral
14	200 x 160	SO	Bilatéral
15	200 x 180	SO	Bilatéral
16	200 x 180	SO	Bilatéral
17	200 x 200	SO	Bilatéral
18	200 x 200	SO	Bilatéral
19	200 x 220	SO	Bilatéral
20	200 x 220 (photo 3.)	SO	Bilatéral
> 20 CE sont placés sur un nouveau collecteur			

Point 2. sur photo :  
CE DN40 : il faut prévoir de  
l'espace libre supplémentaire.

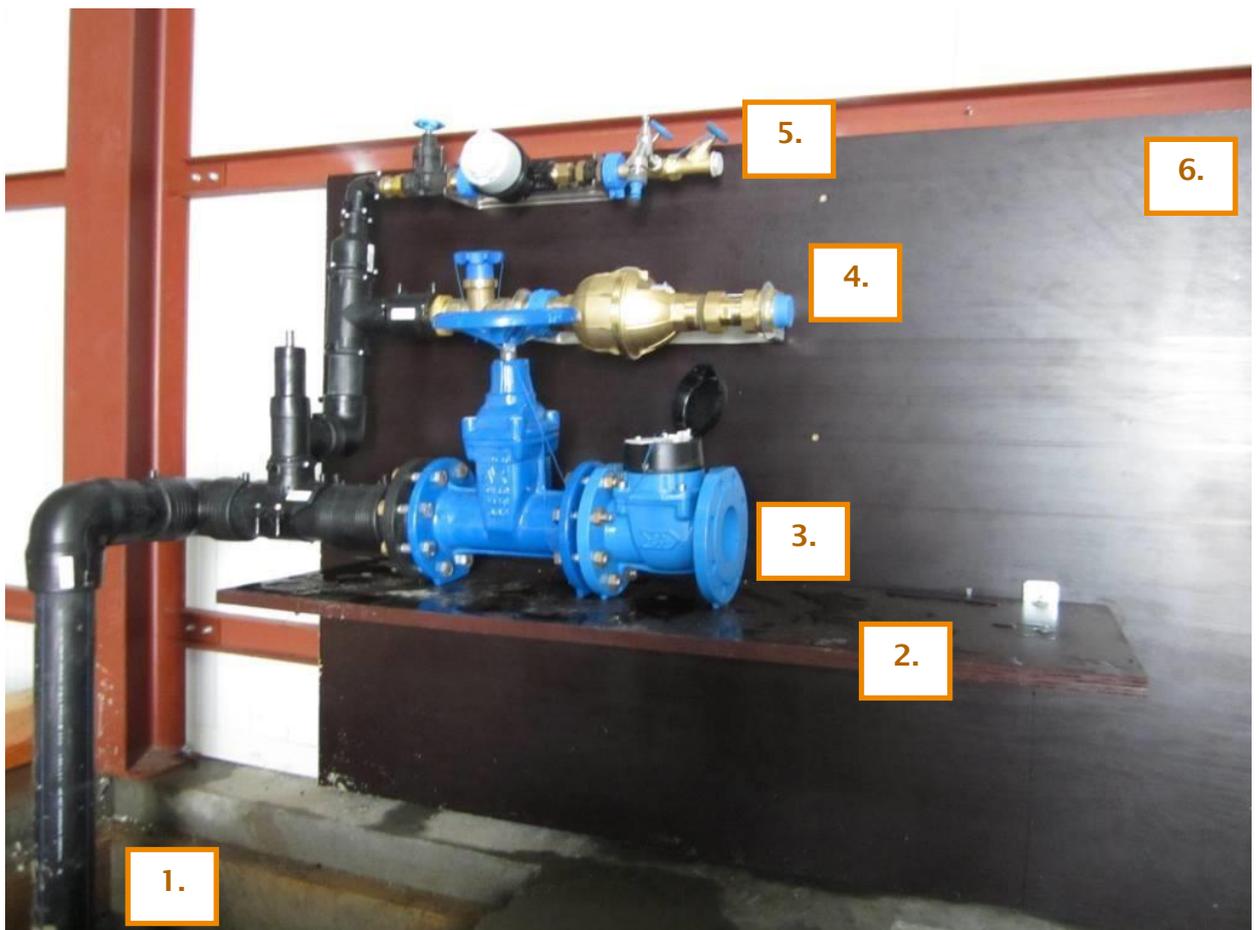


3.



#### 4.4 Installations de CE DN $\geq$ 65 (CE avec brides)

- Espace libre minimal à déterminer toujours en concertation avec le gestionnaire des dossiers FARYS
- Pour l'installation au rez-de-chaussée, il faut prévoir un puits de travail de 1,50 x 1,50 x 1,50 m (L x l x p)
- Disposition des AP DN  $\geq$  65 à 3 m au plus du passage mural/puits de travail
- Après les CE DN  $\geq$  65, une conduite droite d'au moins 65 cm doit toujours être prévue. Il n'est pas autorisé de prévoir un coude immédiatement après le CE.



1. Puits de travail de 1,50 x 1,50 x 1,50 m (L x l x p)
2. Support de compteur avec panneau bétonplex de 2,20 x 0,60 m (L x l) prévu par FARYS
3. CE DN80
4. CE DN40
5. CE DN20 avec MII
6. Panneau multiplex ou bétonplex prévu par le client



## 5 Prescriptions pour le local des compteurs d'eau

### En général

Un écart par rapport aux prescriptions suivantes doit toujours être soumis à FARYS à l'avance.

- Le local est situé le plus près possible de l'alignement/façade avant de l'immeuble et est accessible à tout moment aux résidents/locataires de l'immeuble et aux collaborateurs de la société d'eau potable.
- Ce local doit être suffisamment éclairé, ventilé et propre.
- La température doit rester supérieure au point de gel dans tous les locaux équipés de conduites d'eau.
- Le local est séparé du reste du bâtiment par une porte coupe-feu. La résistance au feu est d'au moins 1 heure et la porte se ferme automatiquement.
- Le gestionnaire de l'immeuble place, à hauteur de chaque compteur d'eau, une identification fixée au mur portant le numéro de porte correspondant.
- Hauteur libre : minimum 2,40 mètres
- Largeur : minimum 1,50 mètre. Après l'installation des conduites et des compteurs d'eau, il faut garantir un passage libre d'au moins 1,30 mètre.
- Longueur : voir dessins plus loin dans ce document.
- Le chemin menant au local doit avoir au moins 2,00 mètres de hauteur, être éclairé et ventilé. La largeur de l'escalier éventuel doit être d'au moins 0,80 mètre.
- Lorsque le local est également utilisé par d'autres sociétés de services d'utilité publique, des accords doivent être pris, avant réalisation des travaux, au sujet de l'installation des compteurs.
- Le demandeur est responsable de l'établissement d'un plan d'installation et le distribue aux sociétés de services d'utilité publique concernées.
- Si un tuyau d'attente/une gaine en PVC est prévu(e), il/elle doit être posé(e) en ligne droite continue jusqu'au local des compteurs d'eau, avec une couverture de 80 cm sous le niveau du sol naturel.  
La gaine ne doit pas être interrompue et doit être intégrée au passage mural.
- Le demandeur prévoit un panneau multiplex ou bétonplex suffisamment grand à l'endroit où l'installation du compteur doit être effectuée.

Les exemples des points 5.4 et 5.5 ne prennent pas en compte la présence de :

- la consommation ou de l'eau d'extinction du compteur d'eau principal dans le cas d'un type CI 2
- installation de surpression
- adoucisseur d'eau
- autres appareils de traitement de l'eau
- Le premier ensemble de compteurs d'eau est placé à +/- 20 cm au moins au-dessus du niveau du plancher.

## 5.1 Passage mural et gaine

Le passage mural est l'endroit où la conduite de service entre dans le local des compteurs. Les compteurs d'eau sont toujours installés à côté du passage mural.

### Gaine

La gaine ou le tuyau d'attente est le tuyau à travers lequel la conduite de service de FARYS est posée. Ce tuyau doit répondre aux conditions suivantes :

- La gaine est un tuyau rigide avec paroi intérieure lisse, de préférence en PVC (par ex., un tuyau d'égout).
- Les tuyaux rainurés ou flexibles ne sont **pas autorisés**.
- La couverture de la gaine est de 0,80 m au moins et de 1 m de profondeur au plus sous le niveau du sol naturel (= niveau fini).
- La gaine doit être posée à partir de l'alignement jusqu'au local des compteurs, sans interruption.
- À hauteur de l'alignement, la gaine doit être clairement indiquée et rendue étanche à l'eau.
- La longueur maximale de la gaine est de 50 m.

### Diamètre de la gaine et du passage mural

Dans le cas d'une construction neuve, vous devez veiller vous-même au perçage du passage mural, ainsi qu'à l'intégration et à l'étanchéisation de la gaine dans le passage mural/la fondation. La gaine ne doit pas être interrompue à hauteur du passage mural.

Pour les maisons existantes, FARYS peut (en option) percer le passage pour vous et/ou poser la gaine

Si vous prévoyez vous-même le passage mural/la gaine, le diamètre dépend de la conduite de service/du branchement entrant(e).

diamètre extérieur de la conduite de service	répartition du diamètre du passage mural
Ø 32	110 mm (1)
Ø 50	110 mm (1)
Ø 63	118 mm - 131 mm (1)
Ø 90	141 mm - 158 mm (2)
Ø 110	193 mm - 207 mm (2)
Ø 160	240 mm - 255 mm (2)

(1) le diamètre est applicable au passage mural et/ou aux gaines.

(2) le diamètre est seulement applicable au passage mural. Pour ces branchements, on n'utilise pas, par défaut, de gaines, on pose la conduite de service dans une tranchée ouverte.

## 5.2 Étanchéisation au vent

### 5.2.1 Passage mural vis-à-vis de la gaine

Conformément au document intitulé « Réglementation technique relative à l'eau destinée à la consommation humaine » d'Aquaflanders, l'intégration et l'étanchéisation du passage mural vis-à-vis de la fondation relèvent de la responsabilité du demandeur (Cf. 3.1.3.1. Installations standard).

Ce n'est que dans l'éventualité où FARYS a réalisé le passage mural qu'elle est responsable de l'étanchéisation entre le passage mural et, le cas échéant, la gaine.

### 5.2.2 Gaine/passage mural vis-à-vis de la conduite de service

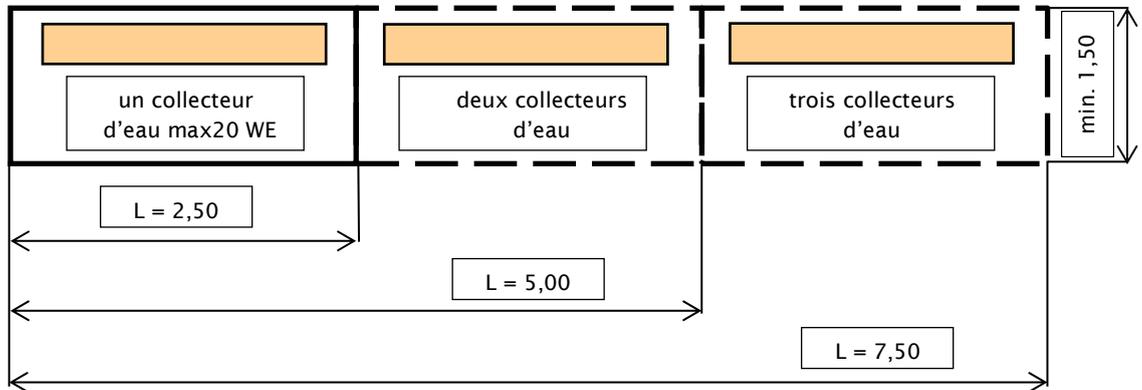
FARYS est toujours responsable de l'étanchéisation entre la conduite de service et le passage mural/la gaine.

Ce n'est que dans l'éventualité où le diamètre du passage mural s'écarte du tableau (5.1) que FARYS ne se charge pas de l'étanchéisation entre la conduite de service et le passage mural.



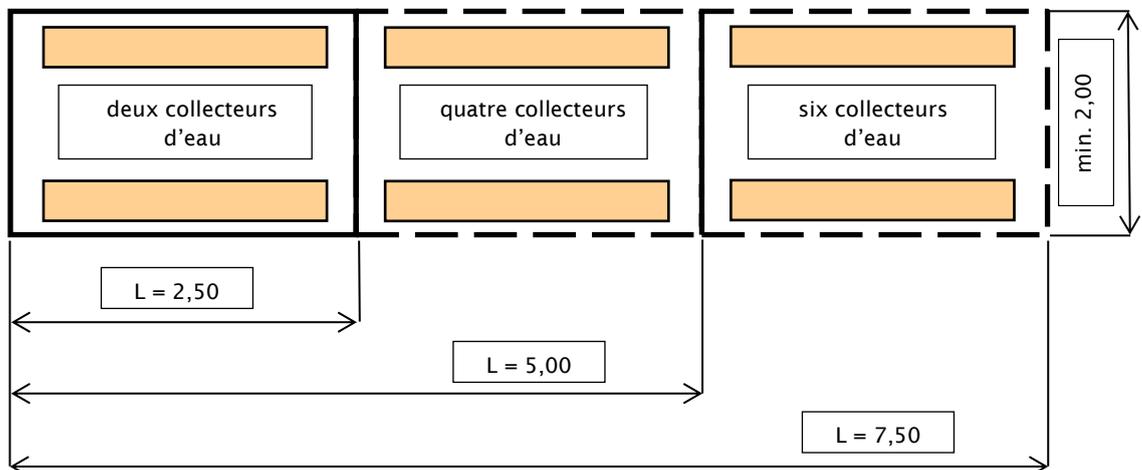
### 5.3 Vue aérienne d'une installation multiple de compteurs d'eau jusqu'à 60 unités d'habitation dans un local central de compteurs d'eau (CI type 1 et 2)

Un seul collecteur d'eau = installation bilatérale. Une installation unilatérale ou une combinaison des deux est également possible.



### 5.4 Vue aérienne d'une installation multiple de compteurs d'eau jusqu'à 120 unités d'habitation dans un local central de compteurs d'eau (CI types 1 et 2)

Un seul collecteur d'eau = installation bilatérale. Une installation unilatérale ou une combinaison des deux est également possible.

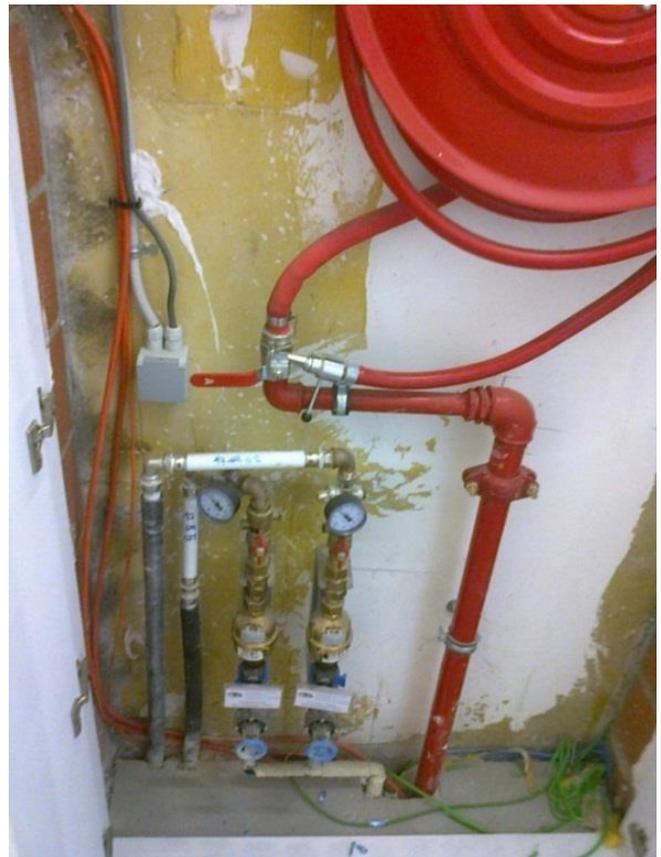


## 5.5 Prescriptions pour le local des compteurs pour des installations de compteurs d'eau dispersées (type CI 3)

### En général

Cette installation n'est autorisée qu'à titre exceptionnel, comme mentionné également au point 3.4. Le local central des compteurs pour l'installation du compteur d'eau principal doit satisfaire aux prescriptions du point 5. 1 Prescriptions générales du local des compteurs d'eau.

- L'entrepreneur prévoit, à chaque étage, exactement au même endroit, une niche où la conduite de refoulement passe à gauche ou à droite.
- La niche est séparée du reste du bâtiment par une porte coupe-feu. La résistance au feu est d'au moins 1 heure et la porte se ferme automatiquement.
- La profondeur de la niche est d'au moins 30 cm.
- Le syndic de l'immeuble veille à ce que les locaux des compteurs soient toujours librement accessibles par étage.



## 6 Installations de compteurs d'eau dans une loge

### En général

- La distance maximale entre l'alignement et la position du compteur d'eau est de 100 m. Si cette distance est supérieure (ou en cas de trajets complexes), FARYS peut exiger que le compteur soit placé dans une loge.
- La loge est toujours placée par le client aussi près que possible de l'alignement.
- Le couvercle obturateur doit être suffisamment grand (minimum 1,00 m x 1,00 m), amovible et facile à manipuler (max. 25 kg), notamment pour le contrôleur des index. L'étanchéité à l'eau doit être également assurée.
- Le compteur doit être maintenu à l'abri du gel. Un couvercle intermédiaire fait d'un matériau bien isolant et n'absorbant pas l'eau peut être placé pour éviter des dommages par le gel. Il doit être également facilement amovible.
- La loge doit être maintenue sèche et propre par le client.
- La taille de la loge dépend du diamètre du branchement et du compteur d'eau. Il existe 4 types de loges.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'entretien d'une loge à la page <http://www.farys.be/fr/brochure-entretien-loge>

### MII dans la loge

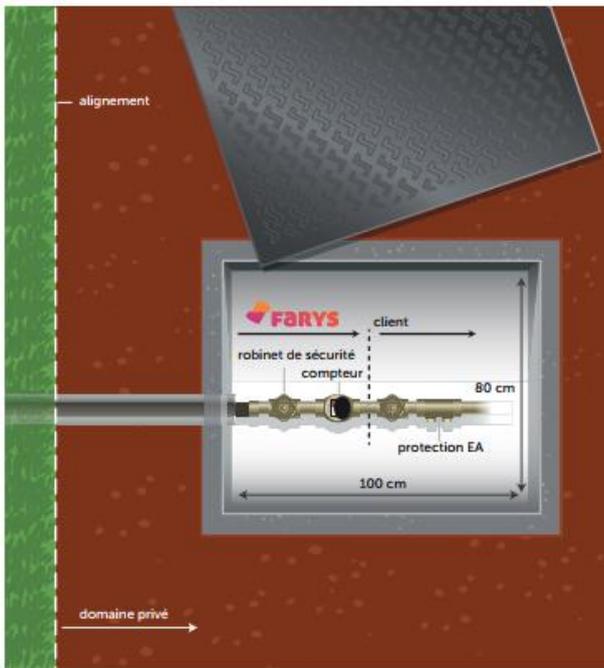
L'installation d'une MII dans une loge n'est autorisée que pour les branchements de chantier temporaires.

Si l'on souhaite reprendre le branchement de chantier comme branchement permanent, il faut retirer le double robinet de service de la MII avant le contrôle définitif.

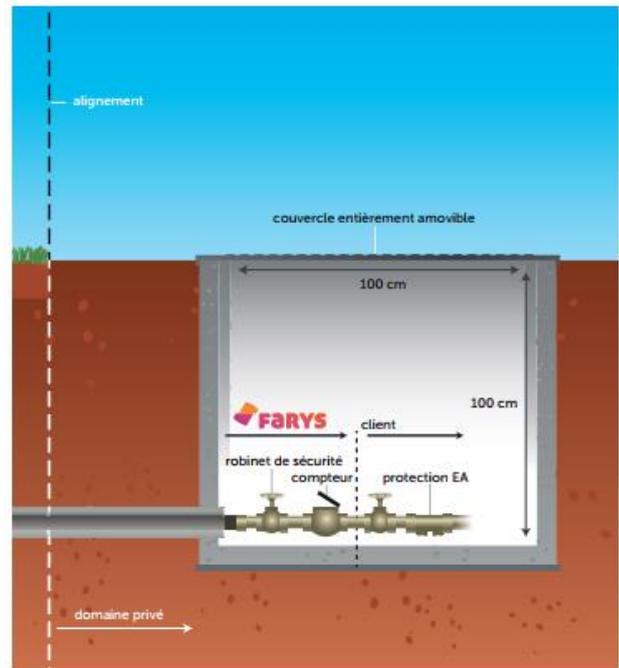
## 6.1 Loge pour un branchement DN32 avec CE DN20

Dans les limites des dimensions du puits 1,00 x 1,00 x 1,00 m (L x l x p)

Vue aérienne

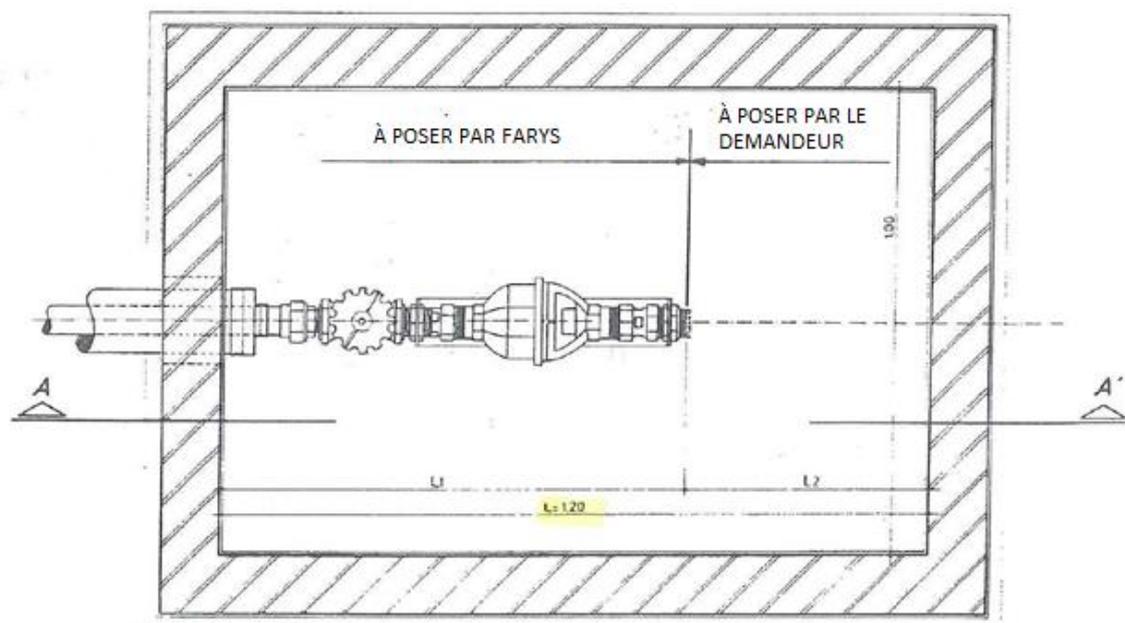
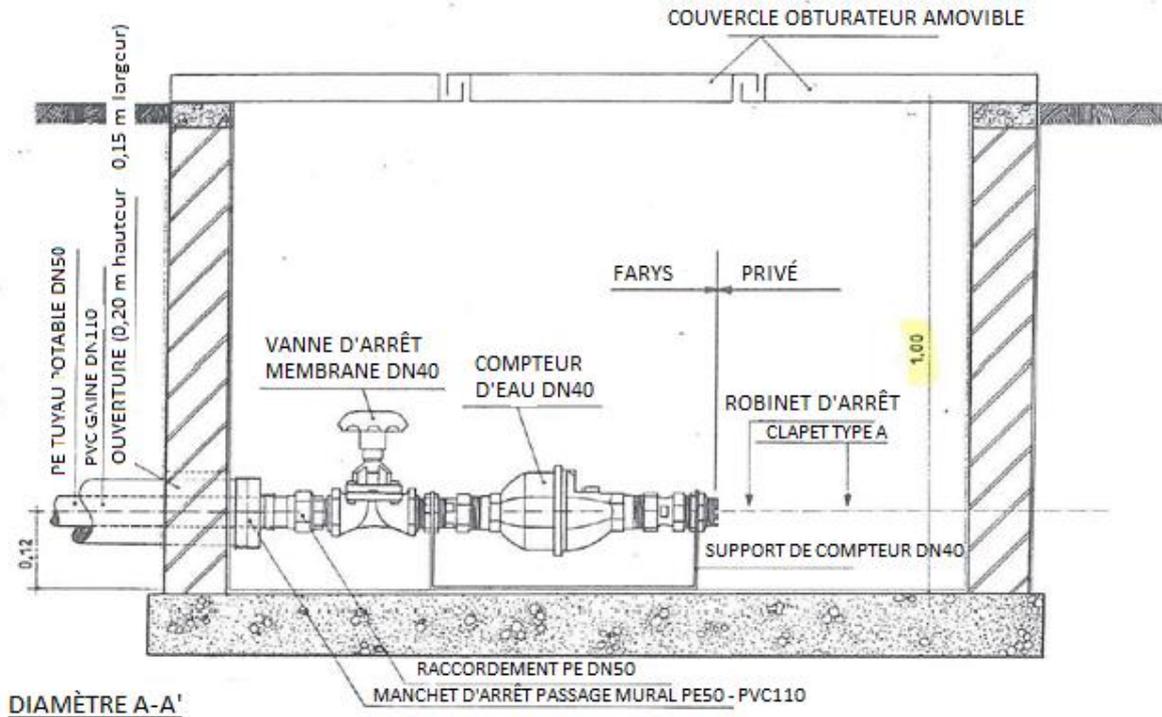


Coupe



## 6.2 Loge pour un branchement DN50 avec CE DN40

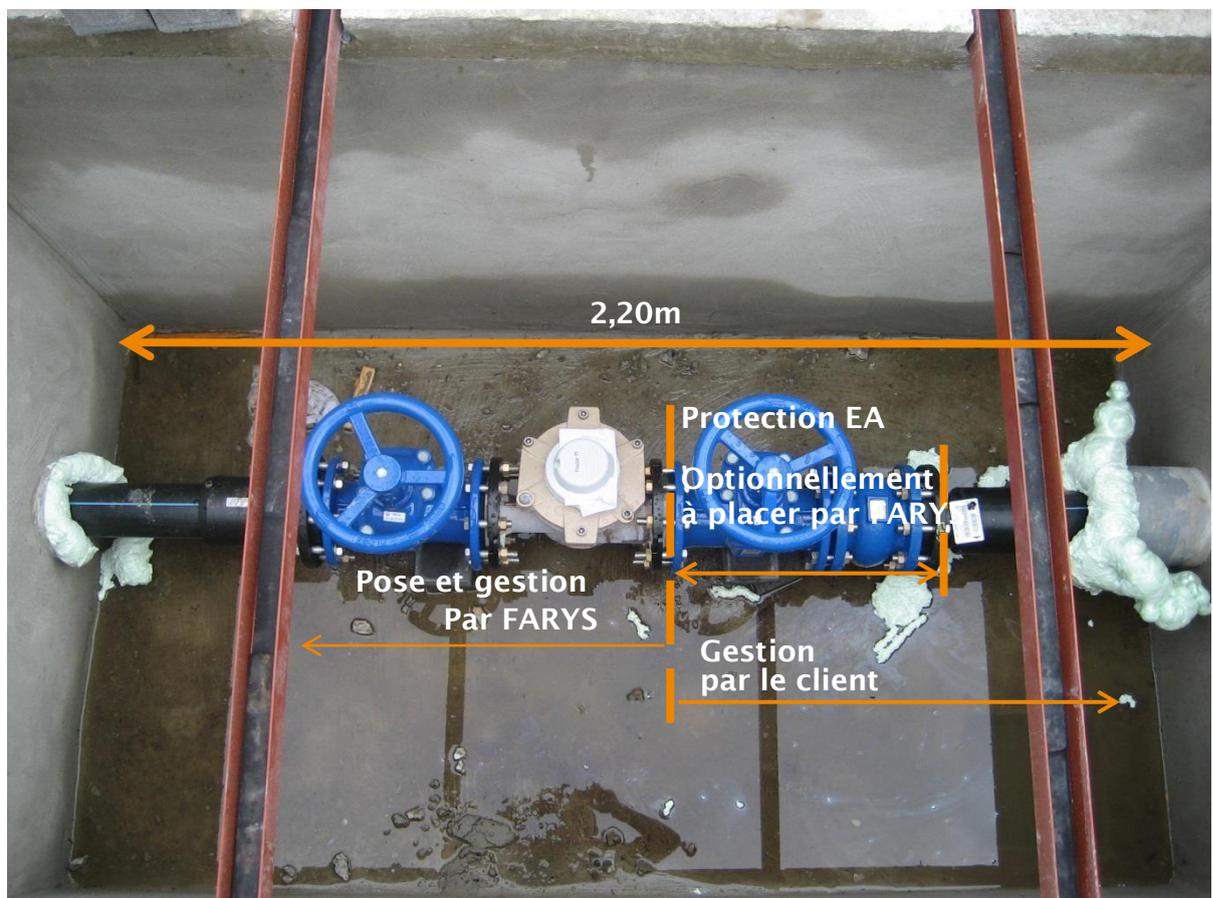
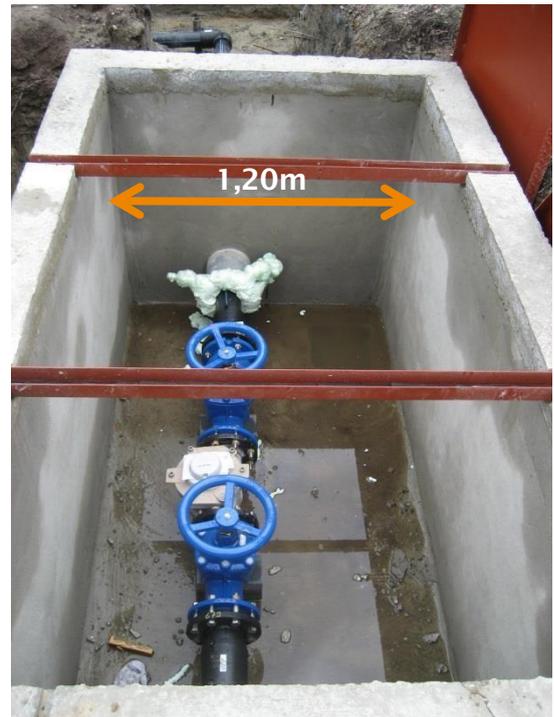
Dans les limites des dimensions du puits 1,20 x 1,00 x 1,00 m (L x l x p)



PLAN DÉTAILLÉ

### 6.3 Loge pour un branchement DN $\geq$ 63 avec plaque de recouvrement non renversible

- Dans les limites des dimensions du puits  
2,20 x 1,20 x 1,20 m (L x l x p)
- Le couvercle obturateur peut être constitué de trois parties, chacune facilement manipulable.



## **6.4 Loge pour un branchement DN $\geq$ 63 avec plaque de recouvrement renversible**

Pour le placement de ce type de loge, vous devez prendre contact avec le responsable du dossier de FARYS.

- Dans les limites des dimensions du puits  
2,20 x 1,20 x 1,70m (L x l x p)
- La plaque de recouvrement et le couvercle obturateur doivent pouvoir supporter les charges de la circulation routière ou d'autres charges pondéreuses
- Le couvercle obturateur doit pouvoir être manipulé par un seul homme.